

de la trêve hivernale était inscrit dans la loi : désormais, aucun locataire ne peut être expulsé de son logement entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. En France, plusieurs textes de loi protègent les citoyens les plus déshérités et des dispositifs d'aide existent. Par exemple, depuis 2000, les malades sans ressources bénéficient de la Couverture maladie universelle (CMU) pour régler leurs soins. Il y a un an, en septembre 2018, le gouvernement a annoncé un Plan de lutte contre la pauvreté, qui prévoit notamment de baisser le prix de la cantine jusqu'à 1 € pour que tous les élèves puissent y avoir accès. Ces aides sont attribuées sous conditions. C'est pourquoi il existe des métiers d'accompagnement, effectués par des travailleurs sociaux, pour aider les familles concernées à faire valoir leurs droits.

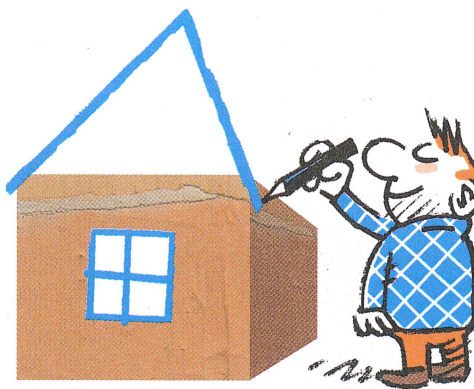
Des dispositifs d'aide et de protection existent.

6 Et quand ça ne suffit pas ?

L'État n'a pas réponse à tout. Alors des associations se sont créées. Dans les villes, des bénévoles vont à la rencontre des sans-abri pour leur apporter un café chaud, une couverture, et surtout passer du temps avec elles.

Des associations agissent.

Ces maraudes sont organisées par la Croix-Rouge, les Restos du cœur, le Secours catholique, le Secours populaire...



qui diversifient leurs actions. Banque alimentaire, distribution de fournitures scolaires... la Croix-Rouge a créé des Espace bébé parents (EBP), où les bénévoles proposent des produits gratuits et de précieux conseils. Certaines assos, comme les Jardins de Cocagne, font travailler des chômeurs longue durée en leur redonnant confiance. France Parrainages met en relation des enfants avec des adultes volontaires pour les accompagner en forêt ou au musée.

7 Et moi, je peux aider ?

Il est possible de s'engager auprès d'une de ces associations après en avoir discuté avec ses parents. Mais, encore plus simplement, aider la dame du 5^e étage qui vit seule et a du mal à faire ses courses est un geste contre l'exclusion. On peut aussi s'engager en invitant chez soi le copain de collège qui n'a manifestement jamais les moyens de s'offrir une sortie au MacDo.

Parfois, un petit geste suffit.

Merci à Thierry Couvert-Leroy, délégué national lutte contre les exclusions, de la Croix-Rouge française.

Texte : Anne-Claire Ordas. Illustrations : Manu Boisteau



Claire, 10 ans

Je vois souvent des personnes pauvres dans la rue à Paris. Quand ce sont des enfants, ça me rend vraiment triste. J'ai l'impression que les adultes ne savent pas résoudre le problème.

© DR



Clémence, 11 ans

Dans mon école, le règlement nous impose de porter une blouse. Quand nous avons le droit de l'enlever, en sport ou s'il fait chaud, certains élèves semblent plus pauvres que d'autres. Je trouve ça injuste.